



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 25

du 29 mai 2025

En dernière page de La Lettre n° 24, nous avez pu lire l'article paru dans l'édition de La Nouvelle République et de Centre Presse du 19 mai 2025.

Le lendemain, 20 mai 2025, le Conseil municipal se réunissait.

L'opposition a posé la question suivante : « *Concernant l'Église Notre Dame, où en êtes-vous avec la procédure ?* ».

Le maire est alors revenu sur l'article paru la veille dans la presse.

L'édition de La Nouvelle République et de Centre Presse du 22 mai 2025, rapporte ses propos dans l'encadré « *ambiance* » de l'article ayant pour titre « *Un conseil qui part à la moindre étincelle* » :

« **Mensongers** ». Article de La Nouvelle République et Centre Presse du 19 mai 2025 en mains, le maire s'est montré virulent envers l'association des Amis de Notre-Dame, se refusant même de donner le nom du président. L'association déplore être peu ou pas informée des travaux de restauration de l'église, fermée depuis 2018. « *Cette association montre la municipalité du doigt sur des faits qui sont irréels, qui ne sont pas vérifiés, qui sont faux, mensongers. Il est regrettable d'avoir une association comme ça à Montmorillon d'autant plus financée par la Ville [...] Cette association a totalement été intégrée à ce projet.* » La non-conformité des micropieux devant consolider l'édifice a obligé à stopper les travaux. « *Il y a une procédure en cours, il n'y a rien de communicable* », a poursuivi le maire.

La Ville a saisi un avocat qui a mis en demeure l'architecte de reprendre les travaux, même s'« *il ne peut pas reprendre les travaux car il n'y a non-conformité* ».

Les déclarations de Monsieur le Maire de Montmorillon telles que reprises dans les journaux précités, ont appelé, de notre part, quelques observations que nous avons communiquées au journaliste.

Il est rapporté dans cet article notre impatience. Elle est bien compréhensible, puisque l'église est interdite depuis le 7 juin 2018, et que nous attendons depuis maintenant 10 mois de connaître les raisons de l'arrêt des travaux de consolidation du mur Nord de ce monument emblématique de Montmorillon.

Dès le 27 septembre 2024, nous avons demandé au maire de nous préciser en quoi consistaient les non-conformités des micropieux : il a refusé.

Nos demandes écrites des 3 et 11 mars 2025 pour obtenir communication des documents relatifs à cette non-conformité sont restées sans réponse. Une habitude, puisqu'il nous avait fallu saisir la Commission d'Accès aux

Documents Administratifs à deux reprises, pour obtenir communications des études et avant-projets définitifs qui nous avaient été systématiquement refusées par le maire.

Notre association n'a donc pas été intégrée au projet porté par la mairie.

Concernant l'autre déclaration rapportée dans l'article du 19 mai 2025 : « la mairie s'est déclarée incompétente pour statuer sur la question ».

Lors de notre assemblée générale, nous avons produit les échanges de courriers avec le maire, dont celui où ce dernier déclare « que la Ville de Montmorillon n'est pas compétente pour valider ou non une non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur nord qui repose sur les structures longrines-micropieux ». Copies de ces courriers ont été remises au journaliste présent.

Enfin, notre association n'est pas financée par la ville. Elle reçoit, comme les autres associations, une subvention de fonctionnement, qui se monte pour elle à 150 euros.

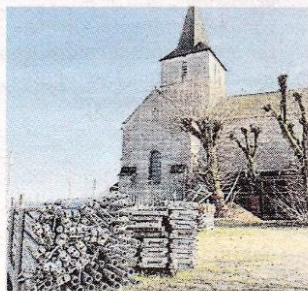
Ce sont les cotisations et dons de ses membres qui lui permettent d'agir en toute indépendance, et de pouvoir financer en partie une indispensable Etude Diagnostic Global de l'église Notre Dame, afin de permettre notamment la restauration de la tribune et de son orgue, et de programmer les autres interventions en fonction des priorités que cette étude définira.

Ces observations ont été publiées dans l'article « Notre-Dame : la Cada a été saisie » de l'édition du 23 mai 2025 de La Nouvelle République et de Centre Presse.

patrimoine

Notre-Dame : la Cada a été saisie

Les propos tenus par le maire de Montmorillon, Bernard Blanchet, en conseil municipal le 20 mai à l'encontre de l'association Les Amis de l'église Notre-Dame de Montmorillon, font réagir son président Paul Genet. « Nous attendons depuis maintenant dix mois de connaître les raisons de l'arrêt des travaux de consolidation du mur nord de ce monument emblématique de Montmorillon. Dès le 27 septembre 2024, nous avons demandé au maire de nous préciser en quoi consistaient les non-conformités des micropieux : il a refusé. Nos demandes écrites des 3 et 11 mars derniers pour obtenir communication des documents relatifs à cette non-con-



Pour connaître l'avancement des travaux, la Cada a été saisie. (Photo NR-CP, Xavier Roche-Bayard)

formité sont restées sans réponse. »

L'association a alors saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) « à deux reprises, pour obte-

nir communications des études et avant-projets définitifs qui nous avaient été systématiquement refusées par le maire. [...] Lors de notre assemblée générale, nous avons produit les échanges de courriers avec le maire, dont celui où ce dernier déclare que la Ville de Montmorillon n'est pas compétente pour valider ou non une non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur nord qui repose sur les structures longrines-micropieux. »

Lors du conseil municipal, le maire a pointé du doigt les critiques formulées par l'association, faisant remarquer que cette dernière était « financée » par la mairie. « Notre association n'est pas financée par la

Ville, indique Paul Genet. Elle reçoit, comme les autres associations, une subvention de fonctionnement, qui se monte pour elle à 150 €. Ce sont les cotisations et dons de ses membres qui lui permettent d'agir en toute indépendance, et de pouvoir financer en partie une indispensable étude de diagnostic global de l'église, afin de permettre notamment la restauration de la tribune et de son orgue, et de programmer les autres interventions en fonction des priorités que cette étude définira. » Selon Paul Genet, « notre association n'a donc pas été intégrée au projet porté par la mairie ».

Xavier Roche-Bayard

Lors de cette même réunion du Conseil municipal de Montmorillon, le maire, après être revenu sur l'article de presse, a répondu à la question des membres de l'opposition...

Un avocat a été saisi avec expert pour une mise en demeure de l'architecte de reprendre les travaux. L'architecte a répondu que ce n'était pas possible compte tenu du contentieux avec les micro pieux.

Dans les jours suivant celui du conseil municipal, à la demande de l'assurance de l'architecte, se tiendrait une réunion avec ce dernier, l'entreprise et le cabinet de contrôle.

Ainsi, aucune plainte n'aurait été déposée. L'objectif serait d'obtenir une « entente à l'amiable » avec la société qui a réalisé la mise en place des micropieux.

La statue sortira-t-elle du placard ?

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2025, nous avons adressé un courrier à Monseigneur Jérôme BEAU, le nouvel Archevêque de Poitiers pour lui transmettre la demande suivante :

« que la statue de la Vierge "dite miraculeuse" de l'église Notre Dame soit hébergée dans l'église Saint-Martial de Montmorillon où elle pourrait être rendue visible, jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver sa chapelle dans l'église Notre Dame à laquelle elle est patrimoniallement liée ».

Nous ne comprendrions pas que ce qui a été possible pour la statue de Notre-Dame des Clés de l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, ne le serait pas pour la statue de la Vierge de l'église Notre Dame de Montmorillon.

En effet, Le dimanche 8 septembre 2024, la statue de Notre-Dame des Clés a quitté, en procession, l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers pour la cathédrale Saint-Pierre-Saint-Paul, qui l'héberge temporairement, le temps des importants travaux qui ont contraint à fermer les portes de l'église Notre-Dame-la-Grande, son lieu habituel de résidence.